



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 03/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D-2019/174

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

**Autorisation de remisage de véhicules de service
à domicile (ARD). Modalités de calcul de la
redevance deux roues motorisés. Décision.
Autorisation. Liste des bénéficiaires. Information.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole par l'intermédiaire de sa Direction du parc matériel, gère la flotte des véhicules affectés aux différents services métropolitains, services communs, services des communes qui ont mutualisé leur flotte (Ambarès et Lagrave, Bordeaux, Bruges, Floirac, le Bouscat et Le Taillan-Médoc) et du CCAS de la Ville de Bordeaux.

Celle-ci se compose de plus de 4 100 équipements comprenant notamment :

- 1 627 véhicules légers (Clio, fourgonnettes type Berlingo, fourgons,...) ;
- 686 deux roues dont 182 deux-roues motorisés

Afin de remplir au mieux les missions de service public et en fonction des besoins exprimés, la Ville de Bordeaux a permis l'utilisation des véhicules de service nécessaires à l'activité professionnelle pour le trajet travail-domicile, sous certaines conditions (délibération n° 2018/137 du 2 mai 2018).

Une convention nominative est établie entre le Maire de Bordeaux et l'agent. Un comité spécifique assure le suivi de ces autorisations qui excluent les trajets autres que ceux domicile-travail. Cette autorisation de remisage à domicile est soumise en contrepartie au versement d'une redevance, conformément à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, dont les modes de calcul restent inchangés.

Les tarifs 2019 restent également inchangés compte-tenu de l'évolution de l'indice IPC hors tabac entre janvier 2018 (101.67) et janvier 2019 (102.67) soit une évolution de 1.009 et un coût kilométrique pour les voitures de 0.332 € du kilomètre

Il convient néanmoins d'actualiser le montant de la redevance pour le remisage des deux-roues motorisés : mise à disposition d'un scooter ou d'une moto.

Pour les agents métropolitains comme pour les agents Ville, le fait de pouvoir remiser un scooter ou une moto à domicile était, en 2018, autorisé moyennant une redevance de 35 € par mois soit 420 € par an.

Néanmoins, les agents de Bordeaux Métropole pouvant continuer à bénéficier de la prime de transport, le coût de revient pour eux est de 15,56 € mensuels.

Il convient donc de fixer à ce montant la redevance pour les agents municipaux.

Liste des bénéficiaires :

L'article L2123-18-1-1 du CGCT créé par l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, stipule que :

*" Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. **Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage.** "*

La Chambre Régionale des comptes préconise en la matière de présenter chaque année à l'assemblée délibérante la liste des bénéficiaires de ces Autorisations de Remisage à Domicile.

Au 01/03/2018 le nombre d'ARD voitures s'établissait à 26, au 01/03/2019 il est de 23.

10 agents municipaux remettent également au moyen d'un vélo à assistance électrique au 01/03/2019.

La liste nominative des bénéficiaires municipaux est annexée au présent rapport.

A ce jour, aucun agent ne pratique un remisage en deux roues motorisés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.

Le Conseil de la Ville de Bordeaux,

Vu la délibération n°20080524 du 27 octobre 2008

Vu la délibération n°2017/163 du 9 mai 2017

Vu la délibération N°2018/137 du 2 mai 2018

Vu le CGCT et particulièrement son article L2123-18-1.1

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Que les modalités de calcul de la redevance pour le remisage à domicile des véhicules restent inchangées,

DECIDE

Article 1 : Les termes de la présente délibération relatifs aux modalités de calcul de la redevance sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE

ANNEXE 1 : LISTE BENEFICIAIRES ARD VOITURE VILLE DE BORDEAUX

Direction	Fonction	Adresse lieu de travail	Trajet domicile travail en km	AR
Direction des Sports	Chef de centre	Plaine des sports C. Besson 6 cours Jules Ladoumègue 33300 BORDEAUX	38	
Direction de la Proximité	Responsable de	Cité Municipale Rue Claude Bonnier 33000 BORDEAUX	8	
Direction de la Proximité	Secrétaire général	38 rue de Nuits 33100 BORDEAUX	20	
Direction Promotion et Prévention de la Santé	Directeur	Cité Municipale Rue Claude Bonnier 33000 BORDEAUX	10	
Direction Logistique Evènementielle	Chef de service	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	6	
Direction des Sports	Responsable de secteur	Stade Chaban Delmas Avenue du Parc de Lescure 33000 BORDEAUX	26	
Direction de l'Education	Chef de service	Cité Municipale Rue Claude Bonnier 33000 BORDEAUX	8	
Direction Logistique Evènementielle	Chef de service	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	44	
Direction Occupation du Domaine Public	Directeur	Cité Municipale Rue Claude Bonnier 33000 BORDEAUX	98	
Direction Logistique Evènementielle	Responsable organisation et planification	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	38	
Direction Accueil et Citoyenneté	Responsable du département	Cimetière la Chartreuse 180 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX	22	
Direction de la Proximité	Secrétaire général	196 rue Achard 33000 BORDEAUX	64	
Direction de la Proximité	Directeur	Cité Municipale Rue Claude Bonnier 33000 BORDEAUX	6	
Direction des sports	Responsable secteur ouest	Stade stehelin avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 33200 BORDEAUX	40	
Direction Logistique Evènementielle	Chef de service	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	50	
Direction Logistique Evènementielle	Adjoint au chef de service	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	6	
Direction Logistique Evènementielle	Directeur	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	22	

Direction de la Proximité	Secrétaire général	18 place de l'Eglise Saint Augustin 33000 BORDEAUX	32
Cabinet du Maire	Assistante maire de quartier	250 rue Malbec 33800 BORDEAUX	64
Direction Logistique Evènementielle	Responsable d'activité	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	62
Direction Logistique Evènementielle	Responsable organisation et planification	Dépôt de Latule 37 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX	104
Direction Accueil et Citoyenneté	Directeur	Hôtel de Ville Ptace PeyBerland 33000 BORDEAUX	9
Direction Accueil et Citoyenneté	Directeur Adjoint	Hôtel de Ville Place PeyBerland 33000 BORDEAUX	6

ANNEXE 2 : LISTE BENEFICIAIRES ARD VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Collectivité	Direction	Fonction
Ville de Bordeaux	Cabinet du Maire	Chargé de concertation
Ville de Bordeaux	Direction de la Proximité	Chargé d'accueil
Ville de Bordeaux	Museum Science et Nature	Chef de l'atelier menuiserie peinture
Ville de Bordeaux	Musée d'Aquitaine	Responsable Boutique/locations d'espaces
Ville de Bordeaux	Direction de la Proximité	Chargé de travaux
Ville de Bordeaux	Direction Générale des Affaires Culturelles	Gestionnaire technique des espaces culturels
Ville de Bordeaux	Direction Police Municipale et Tranquillité Publique	Responsable de service
Ville de Bordeaux	Direction Générale des Affaires Culturelles	Assistante de gestion administrative
Ville de Bordeaux	Cabinet du Maire	Serveuse
Ville de Bordeaux	Direction de la Petite Enfance et des Familles	Coordinateur territorial petite enfance